

L'évêque de la Réunion doit respecter la loi !

Dimanche 18 septembre 2022, lors de la traditionnelle messe de La Salette, l'évêque de La Réunion, Mgr Gilbert Aubry a précisé son opposition au projet de modifier l'autorisation d'une fin de vie abrégant les souffrances des malades et a rappelé son hostilité au mariage pour tous.

Le débat sur l'autorisation de recourir à l'euthanasie a de nouveau été mis sur la place publique depuis la publication le 13 septembre dernier de l'avis du Comité national consultatif d'éthique qui estime qu'il existe *"une voie"* vers une aide active à mourir, *"sous certaines conditions"*. Un projet de loi devrait être débattu dans le courant de l'année 2023 devant le Parlement.

Tous les citoyens, toutes les institutions et associations ont le droit légitime de participer au débat public et l'évêque de La Réunion a bien le droit de donner son avis.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne le mariage pour tous. Dans un lieu de culte et dans son homélie pour les fidèles, l'évêque précise que *"L'humanité est corrompue. Dans le domaine de la famille on fait n'importe quoi. Qu'est-ce que cela veut dire le mariage pour tous? Une aberration !... Ne perdons pas de vue que ce qui est légal n'est pas forcément moral"*.

Même si l'évêque se garde bien de condamner directement les personnes mariées et de même sexe, on peut estimer qu'elles peuvent se sentir provoquées, attaquées et discriminées. L'association ÉGALÉ compatit et se range résolument à leurs côtés. À travers elles, ÉGALÉ apporte son soutien indéfectible à la communauté LGBTQIA+.

De plus et surtout, rappelons que le mariage pour tous relève de la loi n°2013-404 du 17 mai 2013. **Une fois promulguée, la loi de la République s'impose à tous, y compris à Mgr Aubry qui, en la circonstance contrevient directement aux dispositions de l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905** concernant la séparation des Églises et de l'État, lequel dispose que *« Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en rend coupable est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, sans préjudice des peines de la complicité dans le cas où la provocation est suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile »*.

Face à cette provocation d'un haut dignitaire de l'Église catholique, ÉGALÉ demande au ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et au préfet de la Réunion de rappeler fermement et publiquement à Mgr Aubry ses devoirs de citoyen en matière de respect de la loi.

Par ailleurs, l'évêque de La Réunion est commandeur de la Légion d'Honneur. ÉGALÉ demande également au Grand chancelier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur de rappeler publiquement à Monseigneur Aubry ses devoirs éthiques.

Contact : Aurore Lagardère, Coordinatrice d'ÉGALÉ pour la Réunion : contact@egale.eu

ÉGALÉ - Egalité Laïcité Europe – Présidente : Françoise LABORDE, ancienne sénatrice

<https://egale.eu> courriel : contact@egale.eu

Association Loi 1901 – Siège social : MVAC 15^e – Boîte 18, 22 rue de la Saïda – 75015 Paris, France